

*Privilège—M. Lawrence*

Dans son argumentation d'hier, le vice-premier ministre a dit ceci, et je cite:

... on prétend qu'il y a eu outrage, duperie, et c'est là-dessus que la Chambre est appelée à se prononcer aujourd'hui, mais on ne nomme pas le ou les responsables de cette duperie.

Évidemment, monsieur l'Orateur, dans la lettre que le solliciteur général a adressée à l'honorable député de Northumberland-Durham (M. Lawrence), il ne mentionne pas les sources de ses renseignements. Or, c'est justement ce qu'on veut savoir.

Le solliciteur général de ce temps-là, qui était ici à la Chambre et qui a assisté aux débats tout l'après-midi, est titulaire aujourd'hui d'un autre ministère. Il aurait probablement pu se lever et faire la lumière sur le sujet, mais il n'a pas voulu le faire.

Monsieur l'Orateur, c'est pour cette raison que nous demandons que ce sujet soit déferé devant le comité des privilèges et élections afin qu'on puisse l'interroger pour savoir le nom de la personne qui aurait informé le ministre d'une façon erronée et par la suite, par le biais du ministre, induit la Chambre des communes en erreur. Le vice-premier ministre termine en disant, et je cite:

En l'occurrence, nous n'avons ni accusé ni prévenu.

Monsieur l'Orateur, il est bien certain qu'un comité de la Chambre des communes, que ce soit le comité des privilèges et élections ou un autre, n'est pas une cour de justice, c'est un comité pour voir clair sur certaines révélations qui n'ont pas été complètement faites. Nous voulons connaître tous les faits dans cette histoire et c'est là le but de la motion de l'honorable député de Northumberland-Durham.

Je ne vois donc pas pourquoi les députés du parti de la majorité s'opposent à faire la lumière sur ce sujet, s'ils n'ont rien à cacher.

Monsieur l'Orateur, nous approuvons cette motion et nous souhaitons que le comité des privilèges et élections soit organisé de façon à recevoir toute l'assistance voulue afin de faire la lumière complète sur ce sujet, c'est-à-dire avoir recours à tout le personnel qu'il jugera nécessaire et utile de s'adjoindre afin de mener à bien cette enquête.

Or, monsieur l'Orateur, j'espère que le gouvernement reconnaîtra le bien-fondé de cette motion et qu'il permettra à ce comité et au Parlement de faire la lumière dans toute cette situation. S'il arrive qu'il n'y a rien là-dedans de compromettant pour le gouvernement eh bien, tant mieux, et le motionnaire de cette motion en perdra la face et en subira les conséquences.

C'est dans cet esprit, je pense, que les députés de la Chambre des communes doivent appuyer cette motion pour qu'enfin on puisse faire la lumière dans cette situation.

[Traduction]

**M. Andrew Brewin (Greenwood):** Monsieur l'Orateur, le ministre des Transports (M. Lang) en s'adressant à la Chambre tout à l'heure, a laissé entendre qu'après qu'il aurait fini de parler la chose paraîtrait si simple qu'il n'y aurait plus lieu d'en discuter. Je note qu'il est conséquent avec lui-même puisqu'il s'est déjà envolé. Je dis comme lui que la chose est simple, mais j'en arrive à une conclusion contraire. D'après moi, cette motion devrait être adoptée et tous les députés devraient l'appuyer. Si on la repousse, et je suis au courant de

ce que l'Orateur a dit, ce serait une façon de blâmer l'Orateur, de s'en prendre à son autorité et par conséquent, ce serait un coup porté aux institutions parlementaires en général et à la conduite même de la Chambre.

De plus, puisque l'Orateur a décidé que les privilèges d'un député pourraient être en cause, il est donc essentiel qu'un comité du Parlement cherche à établir les faits. Et c'est précisément là où nous en sommes. Rejeter cette motion équivaldrait à passer outre aux privilèges des députés voire même du Parlement.

Pourquoi le gouvernement cherche-t-il à se dissimuler derrière l'arbitraire d'une décision majoritaire? Que cherche-t-il à cacher? Pourquoi redoute-t-il qu'un comité examine ce que l'Orateur a désigné comme une infraction aux privilèges d'un député? Les partisans du gouvernement craignent-ils qu'un comité, au sein duquel ils ont la majorité, ne puissent établir les faits en toute objectivité? Affirmer qu'un comité n'est pas un tribunal compétent équivaut à jeter le blâme aussi bien sur les ministériels que sur tous les autres députés.

Actuellement, c'est le parti libéral qui détient le pouvoir. L'essence du vrai libéralisme est le respect du Parlement, l'ouverture et la volonté d'examiner les faits avec impartialité, surtout s'il semble y avoir eu infraction aux droits ou aux règles du Parlement. Refuser de renvoyer, comme il se doit, cette affaire au comité des privilèges et élections, c'est trahir ce qu'il y a de mieux dans la doctrine du libéralisme. Je ne suis pas membre du parti libéral, mais je suis au moins assez libéral pour dire que l'orientation du débat actuel constitue un affront aux principes des libéraux. Il est temps que tous les partisans et députés libéraux élus à la Chambre décident s'ils préfèrent se laisser gouverner par certains principes ou par leurs intérêts particuliers, ou encore par l'habitude qu'ils ont prise d'entourer de mystère les affaires publiques.

● (1712)

Cela témoigne sans doute d'une grande naïveté et d'un optimisme débordant, mais j'espère que certains députés libéraux se rendent compte que si l'on accepte les arguments invoqués par le vice-premier ministre (M. MacEachen) et que l'on rejete cette motion nous assisterons aujourd'hui à la destruction d'un parti qui, malgré tous ses défauts, a quand même servi le pays.

Les arguments invoqués par le vice-premier ministre qui prétend que cette motion repose sur une seule phrase ne tiennent évidemment pas debout. Peu importe qu'il s'agisse d'une, de deux ou de cinquante phrases si on a porté atteinte aux privilèges de la Chambre. Si nous ne sommes pas vraiment certains que cette phrase—en fait deux phrases reliées ensemble—va à l'encontre du Règlement de la Chambre, la décision de l'Orateur doit nous éclairer à cet égard.

Le vice-premier ministre prétend en outre que l'enquête menée par la Commission McDonald au sujet des activités illégales de la GRC empêche la Chambre d'enquêter pour établir si l'on a porté atteinte à ses privilèges. A mon avis cela ne tient pas debout. Le vice-premier ministre est sans doute très habile pour trouver des arguments mais rien ne me convaincra que ce n'est pas à la Chambre qu'il revient d'établir si l'on a porté atteinte ou non à ses privilèges.